Arrêté n° DS 16-01-2019-04 portant délégation de signature
M. Gilles MIRAMBEAU, *Directeur général des services*
M. Nirmal NIVERT, *Directeur des affaires juridiques*
Services centraux - Processus électoraux

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'arrêté de nomination en date du 17 mai 2018 de Monsieur Gilles MIRAMBEAU en qualité de Directeur général des services, à compter du 15 mai 2018 ;
- Vu l'arrêté de nomination en date du 24 novembre 2016 de Monsieur Nirmal NIVERT en qualité de Directeur des affaires juridiques, à compter du 14 novembre 2016 ;

Arrête

Article 1 : Élections internes l'Université

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Nirmal NIVERT, Directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université :

- Les arrêtés électoraux et tous les actes relatifs aux processus électoraux internes à l'Établissement, notamment les Conseils centraux, les Conseils de composantes et les instances représentatives des personnels ;

Article 2 : Absence et/ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nirmal NIVERT, Directeur des affaires juridiques, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes et documents mentionnés à l'article 1.

Article 3 : Publicité et exécution

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au Recteur-Chancelier et entre en vigueur au lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 24-01-2019
Les délégataires,

Nirmal NIVERT

Gilles MIRAMBEAU

Fait à Poitiers le 16 janvier 2019
Le Président de l'Université

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS
25. JAN. 2019
Direction des affaires juridiques

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Direction des Affaires Juridiques /RD - Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex